

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

26 JUIN 2024

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Sollicitation du fonds de
concours du budget
participatif de la
communauté
d'agglomération Saint-
Germain Boucles de Seine
dans le cadre du
verdissement de
l'éclairage public**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 27 juin 2024
par voie d'affichages
~~notifié~~
transmis en Préfecture
le 27 juin 2024
et qu'il est donc exécutoire.

Le 27 juin 2024

Pour le Maire,
Par déléguation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUETTE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt quatre, le 26 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 19 juin deux mille vingt quatre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI*, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR

*Monsieur BATTISTELLI arrive au dossier 24 C 05a

Avaient donné procuration :

Monsieur BATTISTELLI à Madame BOGE
Madame MACE à Monsieur SAUDO
Monsieur JOUSSE à Madame NASRI
Madame ANDRE à Madame TEA
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD
Monsieur THOMAS à Madame AGUINET

Secrétaire de séance :

Madame LESUEUR

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20240626-24-C-07e-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024

N° DE DOSSIER : 24 C 07e

OBJET : SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS DU BUDGET PARTICIPATIF DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE DANS LE CADRE DU VERDISSEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

RAPPORTEUR : Monsieur de BEAULAINCOURT

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS) a prévu d'affecter à son budget participatif pour 2024 une enveloppe de 300 000 € pour soutenir des projets respectant la thématique énergie / développement durable : espaces verts et biodiversité, vélo et mobilités propres, propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire, énergies renouvelables et efficacité énergétique, santé environnementale.

Les projets doivent être réalisés en 2024 ou au cours du premier semestre 2025 et les dépenses subventionnables concernent les acquisitions de biens et les travaux.

La Ville de Saint-Germain-en-Laye mène de nombreux projets visant la performance environnementale dans le domaine de l'énergie, et met en œuvre notamment un plan de verdissement de l'éclairage public échelonné sur plusieurs années.

La CASGBS peut cofinancer ces travaux dans le cadre du fonds de concours du budget participatif à hauteur de 50 % des dépenses éligibles.

Un mail d'intention a été envoyé à la CASGBS le 26 avril dernier pour indiquer le souhait de la Ville de candidater au titre du budget participatif 2024 sur la période ouverte jusqu'au 25 juillet 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une candidature au fonds de concours du budget participatif 2024 de la CASGBS dans le cadre du verdissement de l'éclairage public et à signer tous les documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR votant contre,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une candidature au fonds de concours du budget participatif 2024 de la CASGBS dans le cadre du verdissement de l'éclairage public et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente délibération ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.